



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1103-02-2024

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1103-02-2024 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 1103-2021 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante :
<https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 4^e jour de juin 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate